



Suis obligée de témoigner?

Par **mimi12**, le **15/11/2008** à **14:21**

Bonjour

La police me convoque par telephone pour temoigner en la faveur d une personne en instance de divorce

J étais présente lors d un conflit entre ce couple

De plus c est le mari qui souhaite mon témoignage et qui en a fait la demande au commissariat.. "dans l'histoire mon témoignage risque de ne pas être en sa faveur d après ce qu j 'ai vu"

Je ne suis pas en froid avec l une ou l'autre personne, c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas être mêlé à ce divorce

Suis je obligé de temoigner?

merci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **14:26**

Il serait bon que vous vous rendiez dans ce commissariat. Les fonctionnaires vous diront ce que vous pouvez, vous devez ou ne devez pas faire ou ne pas faire, en fonction des explications que vous leur fournirez.

Par **mimi12**, le **15/11/2008** à **15:00**

merci pour la réponse

Justement j'ai demandé si j'étais dans l'obligation de témoigner et la réponse fut

Vous vous présentez et :

Vous répondez par oui ou non aux questions que nous avons préparées...

Je ne suis pas d'accord car si je dois témoigner, j'estime que je n'ai pas à répondre que par oui ou non aux questions choisies.

Je me demande si cette façon de faire est légale?

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **08:11**

Ce sera à vous de voir, comme je vous l'ai expliqué. Maintenant, libre à vous de ne pas vous rendre au commissariat.